

PRÉFET DE LA SOMME

<i>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie</i>	COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE	
	INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE MONS-BOUBERT	
	COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 septembre 2011	
	<i>Document projet : non</i>	<i>Document approuvé : oui</i>

Lieu : ISDND de MONS-BOUBERT	Rédacteur : Séverine CUNCHE Date : 14/09/2011	Mise à jour : 04/11/2011
--	--	---------------------------------

PARTICIPANTS

Sous-Préfecture d'ABBEVILLE :

M. Philippe DIEUDONNE – Sous-Préfet d'Abbeville

Représentants des collectivités territoriales :

M. Emmanuel DELAHAYE – maire de la commune de MONS-BOUBERT

M. Michel BOUTIN – maire de la commune de BOISMONT

Mme Chantal DELTOMBE – adjoint au maire de BOISMONT

M. Nicolas LOTTIN – Conseiller Général de la Somme

Représentants des services déconcentrés de l'Etat :

Mlle Séverine CUNCHE – DREAL Picardie

MM. Jérôme VEYRET et Pierre PRUVOT – ARS Picardie

Représentants de l'exploitant :

M. Thierry DELINEAU – Directeur Activité Traitements – SITA Nord

M. Sylvain COUPIN – Directeur exploitation stockage – SITA Nord

MM. Andy MERCIER, Cédric BOINET et Thomas MINETTE – SITA Nord

ABSENTS

Représentants des associations :

M. Serge FRETE – Association pour la Promotion de l'Environnement dans le Vimeu (APEV)

M. François MERANGER – association Picardie Nature

ORDRE DU JOUR :

1. CR de la CLIS du 25 juin 2010
2. Présentation du rapport d'activités 2010 et perspectives 2011
3. Questions diverses
4. Visite de l'ISDND

Documents de référence :

- rapport annuel d'activités 2010 pour l'ISDND de MONS-BOUBERT – avril 2011
- Diaporama : présentation du rapport d'activité 2010 et perspectives 2011

La séance est présidée par M. le Sous-Préfet d'ABBEVILLE qui ouvre la séance en salle à 14H40.

1. CR de la CLIS du 25 juin 2010

M. le Sous-Préfet d'ABBEVILLE précise que le projet de CR de la CLIS du 25/06/2010 a été envoyé par la sous-préfecture aux membres de la CLIS pour avis et qu'au regard des réponses formulées, ce CR a été approuvé.

2. Présentation du rapport d'activités 2010 et perspectives 2011

M. DELINEAU présente le rapport annuel d'activités 2010 adressé préalablement aux membres de la CLIS, notamment les points suivants :

a) Déchets admis en 2010 :

33 200 tonnes de déchets ont été admis en 2010, ce qui est conforme au tonnage annuel admissible (57 000 tonnes).

b) Nature des déchets admis :

Les 2/3 environ des déchets admis sont des ordures ménagères.

c) Remodelage du casier 0 :

Les travaux relatifs au remodelage du casier 0 ont été achevés le 5 février 2010.

Une réunion de travail avec les membres de la CLIS sur ce sujet s'est tenue en sous-préfecture d'ABBEVILLE le 1^{er} mars 2010.

d) Aménagement des bassins de gestion des eaux pluviales et des eaux traitées :

Deux bassins de stockage étanches ont été créés :

- un bassin tampon qui recueille les eaux de ruissellement internes au site (eaux non entrées en contact avec les déchets) ;
- un bassin tampon qui recueille les lixiviats traités.

Mlle CUNCHE précise que ces aménagements ont fait l'objet de l'inspection du 13 juillet 2010.

e) Couverture finale :

La couverture finale du casier 0 a été mise en place sur pratiquement l'ensemble du casier (exception faite des alvéoles en cours d'exploitation).

f) Aménagement de l'alvéole 11 bis :

Les travaux d'aménagement de l'alvéole 11 bis ont été réalisés sur 2010-2011.

Mlle CUNCHE précise que cette alvéole a fait l'objet de l'inspection du 1^{er} avril 2011 et a été mise en service fin avril 2011.

g) Aménagement de l'alvéole 10 :

Le flanc de l'alvéole 10 va être repris en 2011 afin d'être rendu conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 17 août 2007 modifié.

h) Réclamations :

L'ISDND a fait l'objet de :

- 13 réclamations en 2010 (non compris les 74 réclamations provenant d'un même riverain) enregistrées essentiellement en janvier-février (fin des travaux de remodelage du casier 0) et en octobre-novembre.
- 11 réclamations en 2011 en janvier et février provenant du riverain précité.

M. BOUTIN demande à l'exploitant si des odeurs sont actuellement constatées sur le hameau de Bretel, précisant avoir reçu quelques appels téléphoniques en ce sens.

L'exploitant répond par la négative. M. COUPIN demande toutefois à être informé de ces réclamations, immédiatement et non a posteriori, de façon à pouvoir analyser la situation et identifier les causes.

Mme DELTOMBE reconnaît constater moins d'odeurs en provenance du site.

M. le Sous-Préfet demande que l'exploitant soit informé sans délai et de façon systématique de chaque événement « odeurs » signalé.

i) Rejet de la torchère :

Trois contrôles ont été réalisés en 2010, dont un contrôle inopiné.

M. DELINEAU précise que les rejets de la torchère sont conformes aux valeurs réglementaires applicables sauf pour le paramètre SOx (oxydes de soufre) pour lequel un dépassement en concentration et en flux est constaté. Il ajoute qu'une demande de modification a été réalisée en ce sens depuis 2010.

Mlle CUNCHE précise que ce dossier est en cours de traitement.

j) Lixiviats traités :

M. DELINEAU précise que les résultats des lixiviats traités sont conformes aux valeurs limites de rejet prescrites par l'arrêté préfectoral du 17/08/2007 modifié, à l'exception des résultats de l'analyse du 9 septembre 2010 qui mettent en évidence un dépassement pour le paramètre « azote global » dû à un dysfonctionnement de la station d'osmose inverse. Suite à ces résultats, aucun rejet au milieu naturel n'a été réalisé.

k) Piézomètres :

Le site est équipé de 5 piézomètres.

M. DELINEAU présente les résultats pour quelques paramètres, comparés le cas échéant aux valeurs limite de qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine. La conclusion principale est l'absence de différence significative entre l'amont et l'aval du site. Certains paramètres enregistrent toutefois ponctuellement un pic sans que l'exploitant ne puisse y apporter une explication.

Pour ce dernier cas, Mlle CUNCHE précise que l'exploitant a à s'assurer que ce phénomène ne se répète pas dans le temps, auquel cas des investigations supplémentaires et actions correctives seront à envisager.

l) Eaux de surface :

Seule la 1^{ère} analyse des eaux de voirie et des eaux de ruissellement interne met en évidence plusieurs dépassements (pH et MES pour les 1^{ères} et MES, DCO, DBO5 pour les 2^{ndes}) qui peuvent s'expliquer par la récente mise en service des bassins. Suite à ces résultats, aucun rejet dans le milieu naturel n'a été réalisé.

m) Episode de mortalité des agneaux :

M. DELINEAU revient sur l'épisode de mortalité des agneaux survenu en avril 2010 sur un pâturage à proximité du site et précise que les analyses ont mis hors de cause le produit neutralisant alors utilisé, la molécule incriminée en étant totalement absente. Par précaution l'exploitant en avait toutefois arrêté immédiatement l'utilisation et la diffusion.

M. le Sous-Préfet retient que la cause des décès n'a pas été déterminée.

Un autre produit neutralisant est désormais utilisé. Mlle CUNCHE précise que les principales conclusions sur le produit actuellement utilisé sont les suivantes :

- Le certificat des laboratoires PHODE du 23/07/2009 indique que le produit n'est pas classé produit dangereux et n'est pas toxique pour l'homme et les animaux ;
- Le dossier toxicologique du produit indique que « dans le cadre d'une utilisation normale, les différents principes actifs ne présentent aucune toxicité par inhalation, par ingestion et ne provoquent aucune irritation cutanée » et que « les principes actifs dans le cadre d'une utilisation normale ne présentent aucun caractère toxique ».

n) Projets et perspectives 2011 :

- Dépôt d'un dossier de modification en préfecture concernant le projet de valorisation du biogaz avec projet de mise en service pour 2012 ;
- Dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter en octobre 2011 demandant notamment l'autorisation de traiter les lixiviats de DOMQUEUR sur le site de MONS-BOUBERT et l'autorisation de porter la capacité annuelle de l'ISDND à 90 000 tonnes/an contre 57 000 t/an actuellement.

3. Questions diverses

3.1 M. BOUTIN indique qu'un administré lui a fait part que les eaux rejetées par la société dans le ru à proximité du site étaient d'une couleur suspecte. Il a confirmé ne pas l'avoir constaté de visu.

Mlle CUNCHE explique que :

- les effluents rejetés dans ce ru sont de trois types. Il s'agit :
 - des eaux de ruissellement récupérées par les fossés réalisés sur le pourtour du casier existant ;
 - des eaux pluviales de voirie ;
 - des lixiviats traités (c'est-à-dire les effluents en sortie de la station d'osmose inverse).
- ces trois réseaux sont distincts et sont chacun équipés d'un point de prélèvement.
- avant tout rejet, l'effluent considéré est analysé (analyse trimestrielle réalisée dans le cadre de l'autosurveillance). Si les résultats d'analyse sont conformes aux valeurs réglementaires applicables alors l'effluent est rejeté au milieu naturel. Il n'y a pas de rejet en continu dans le milieu naturel.
- les points précités ont été vérifiés lors de l'inspection du 13 juillet 2010.

3.2 M. LOTTIN note les différences d'exploitation et de suivi entre les anciennes décharges et la présente ISDND. Il s'interroge notamment sur les impacts de l'ancienne décharge de BOISMONT.

Mme DELTOMBE indique que c'est la DDASS (devenue ARS) qui était en charge de cet établissement et qui a traité la cessation d'activités de ce site.

Mlle CUNCHE précise que les ISDND ont été transférées à l'Inspection (DREAL) depuis le 1^{er}/01/2008. A ce titre, la DDASS avait établi la liste des établissements (en activité et/ou en post exploitation) à transférer (inclus la transmission des archives de ces établissements) : l'ancienne décharge de BOISMONT ne figurait pas sur cette liste.

Après recherche, il apparaît que cette décharge a fait l'objet :

- d'un procès-verbal de récolement par l'Inspection des installations classées (DDASS) en date du 13 septembre 2002 ;
- d'un acte de la cessation d'activité par M. le Préfet en date du 1^{er} avril 2003.

3.3 M. BOUTIN souhaite savoir ce qu'il en est de l'extension du site. M. DELINEAU indique que cette extension est à venir (les travaux de terrassement du casier 1 viennent de débiter).

3.4 Mme DELTOMBE souhaite savoir à quelle heure ouvre l'ISDND car elle note de façon récurrente le passage d'un camion aux environs de 5H du matin à proximité de chez elle. M. DELINEAU confirme que ce camion n'est pas à destination de l'ISDND, celui-ci ouvrant à 8H.

3.5 Suite à l'annonce du projet de demande d'augmentation de la capacité annuelle de l'ISDND (cf. 2. n) ci-dessus) Mme DELTOMBE s'inquiète de l'augmentation de trafic PL que cela va induire. M. COUPIN précise que les flux vont être optimisés et que la société pourra notamment faire appel à des camions de plus grande capacité que celle actuelle.

4. **Visite de l'ISDND**

Une visite de l'établissement a suivi la séance en salle. Les membres de la CLIS présents ont notamment pu constater que :

- le casier 0 est désormais recouvert de sa couverture finale ;
- la reprise du flanc de l'alvéole 10 a été réalisée ;
- les travaux de terrassement du casier 1 viennent de débiter.

La date de la prochaine réunion n'a pas été fixée.

La visite a pris fin à 16H05.

Le Sous-préfet,



Philippe DIEUDONNÉ.

